SAINTE-MARIE-MADELEINE

# La Municipalité met en demeure trois citoyens

**La saga entourant la construction d'un garage en plein quartier résidentiel se poursuit à Sainte-Marie-Madeleine. La Municipalité a envoyé une mise en demeure à trois citoyens pour des propos «diffamatoires» tenus lors de séances publiques du conseil municipal, les 6 octobre et 1er décembre derniers.**

FRÉDÉRIC LACROIX-COUTURE
frederic.lacroix-couture@tc.tc

Les citoyens visés sont Yvan Beauchemin, Lise Chartier et Noëlla Paquette-Desrosiers.

La Municipalité juge que par leurs affirmations, ils ont «tenté de miner la confiance des citoyens envers les élus et les fonctionnaires de la Municipalité», peut-on lire dans la mise en demeure envoyée le 15 décembre.

Elle les avise de cesser de tenir des propos diffamatoires à l'endroit de la Municipalité devant tout forum, mais souligne qu'elle ne s'oppose pas à la participation active de ses citoyens aux différents enjeux.

Le maire Simon Lacombe dit que cette mise en demeure vise à «garder l'ordre». «Qu'ils gardent l'ordre et ils n'en auront pas de troubles», a-t-il martelé. M. Lacombe demande à ce que ces citoyens «parlent comme du monde» et aient du respect envers les élus.

La conseillère municipale Hélène Di Tomaso a d'ailleurs démissionné en décembre puisqu'elle s'est dit «victime de menaces injustifiées de la part de gens agressifs», a-t-elle expliqué en entrevue au *Courrier de Saint-Hyacinthe*.

### Pas l'intention de se taire

Depuis l'adoption d'une dérogation mineure pour la construction d'un garage sur la rue Demers, la colère grogne chez plusieurs résidents qui s'opposent au projet.

À la séance du 1er décembre, Lise Chartier a réclamé, au nom d'un groupe de citoyens, la démission du maire Lacombe.

Les propos notamment reprochés à Mme Chartier est d'avoir dit aux conseillers municipaux, «on peut soit vous féliciter parce que vous vous êtes tenus debout ou vous démolir.» Mme Chartier invitait les conseillers à réclamer la démission du maire.

Mme Chartier se défend d'avoir tenu des propos diffamatoires. «Ils ne nous empêcheront pas de parler parce que nous disons la vérité. [...] Ils veulent nous museler parce qu'on dérange.»

La résidente a fait appel à une avocate pour préparer une réponse à la mise en demeure.

Noëlla Paquette-Desrosiers s'insurge aussi contre la mise en demeure. «Je trouve qu'ils ont exagéré. La seule chose que j'ai dite au conseil est que je demandais la démolition [du garage]. [...] Ils essaient de nous faire peur», dit celle dont la maison est entourée par la nouvelle construction.

### Retrait d'une pancarte

Mme Chartier a dû retirer une pancarte d'une remorque sur laquelle elle dénonce la décision du conseil municipal d'autoriser la construction du garage. La Municipalité soutient que ce type d'affichage est interdit.

Mme Chartier affirme qu'elle pourra bientôt la réinstaller une fois que la Municipalité recevra la lettre de son avocate qui défend le droit à ce genre d'affiche.

**Lise Chartier a reçu une mise en demeure de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine pour des propos jugés «diffamatoires».** PHOTO TC MEDIA- YANNCANNO.COM